

Compte-rendu du bureau du CRHH du 17 janvier 2023

Matthieu DEWAS introduit le bureau du CRHH par la présentation du calendrier prévisionnel des instances du CRHH en 2023 :

Date	Horaire	Type d'instance	Observations
17/01/23	9h30 – 12h30	Bureau	Présentiel, DEETS Arras
03/03/23	14h00 – 16h30	Plénier	Présentiel, salle des fêtes préfecture du Nord
13/04/23	14h00 – 17h00	Bureau	
25/05/23	14h00 – 17h00	Bureau	
Juin	Date à préciser	Commission spécialisée PDALHPD	
04/07/23	9h30 – 12h30	Bureau	
19/09/23	9h30 – 12h30	Bureau	
Octobre	Date à préciser	Commission spécialisée PDALHPD	
19/10/23	14h00 – 17h00	Bureau	
05/12/23	9h30 – 12h30	Bureau	

Ordre du jour

1. Plan de sobriété énergétique
2. Oise Habitat : changement de rattachement
3. Règlement intérieur
4. Les résidences sociales
5. Thématiques de travail CRHH 2023

1 – Sobriété énergétique

Jean-Christophe HOLDERIC (responsable de la mission expertise et capitalisation à la DREAL des Hauts-de-France, ambassadeur régional du plan sobriété) présente le plan de sobriété énergétique du Gouvernement : le contexte, sa mise en œuvre, les groupes de travail constitués au sein des ministères, les scénarios à l'horizon 2024.

La problématique doit être considérée sous deux angles :

1. À long terme, il faut sortir de la dépendance aux énergies fossiles.
2. À court terme, il s'agit de passer l'hiver sans coupures d'électricité.

On risque également de se retrouver en tension l'été si on consomme trop de climatisation lors des épisodes de canicule, alors que les centrales nucléaires en bord de fleuve fonctionnent au ralenti pour ne pas surchauffer l'eau fluviale.

Plusieurs leviers concernent directement l'habitat :

- développer les énergies renouvelables (photovoltaïque sur toiture) ;
- changer les comportements (chauffer moins, et sur une durée moins longue, programmer le chauffage, réduire l'utilisation d'eau chaude, ...) ;
- procéder à des travaux de rénovation (isolation des habitations, remplacement des chaudières au fioul et au gaz par des pompes à chaleur) ;
- mieux informer les citoyens sur leur consommation (applications Écowatt et Écogaz, site internet de l'ADEME, étiquettes énergétiques sur les produits) et sur les aides de l'État qu'ils peuvent solliciter.

L'action de limiter le chauffage à 19° est l'action qui présente le plus grand potentiel d'économie.

L'ensemble des informations sont en ligne.

Les membres du bureau sont invités à réagir et à présenter les démarches qu'ils ont initiées dans leurs structures.

2 – Oise Habitat : changement de rattachement

François BOUVIER (DDT 60) présente le bailleur social Oise Habitat et les raisons ayant conduit à la décision de modification de son rattachement du syndicat intercommunal de construction des communes de l'Oise vers le syndicat mixte fermé de rattachement de l'office public de l'habitat Oise Habitat spécifiquement créé à cet effet par arrêté préfectoral du 15 décembre 2022.

L'avis du CRHH est requis préalablement à tout arrêté préfectoral destiné à entériner le changement de rattachement demandé.

Consulté sur ce point, le bureau du CRHH émet un avis favorable au rattachement de l'Office Public de l'Habitat Oise Habitat au syndicat mixte fermé de rattachement de l'office public de l'habitat Oise Habitat.

3 – Règlement intérieur

Grégory LAURENT (chef du pôle habitat construction de la DREAL des Hauts-de-France) revient sur le projet de règlement intérieur qui avait été présenté en bureau du CRHH le 18 novembre 2022 et dont la version mise à jour a été transmise préalablement aux membres du bureau.

Ce projet intègre notamment la notion de coprésidence du CRHH ainsi que la possibilité de création d'une commission spécialisée « politiques territoriales » ou « collectivités ».

Le bureau du CRHH émet un avis favorable à ce projet de nouveau règlement intérieur dont la validation sera proposée lors de la prochaine séance plénière du CRHH du 3 mars 2023.

4 – Les résidences sociales

Serge BOUFFANGE (directeur adjoint de la DREETS des Hauts-de-France) présente la thématique des résidences sociales : les finalités, les priorités, les angles de réussite et les freins.

La dernière loi des finances n'a pas prévu de réduction de places d'hébergement pour 2023. Quant aux crédits prévus pour le plan logement d'abord (LDA), ils ne sont pas encore connus à ce jour. Le préfet de région a décliné les objectifs nationaux dans une feuille de route régionale.

Le parc hébergement est bien développé, celui du logement accompagné l'est moins. Le dialogue de gestion a pointé la nécessité de renforcer les résidences sociales dans la région.

Laëtitia DULION et Véronique BUYENS (DREETS) présentent dans le détail les spécificités du parc des résidences sociales. En comparaison avec le reste de la France, les Hauts-de-France ont une typologie de logements différente (logements plus grands, taux d'équipement très faible pour le public jeune).

Les membres du bureau sont invités à réagir sur la thématique.

Concernant l'AMI relatif aux pensions de famille, la DREETS a reçu 43 propositions de localisation, dont une dizaine de foncier public : 17 dans le Nord, 17 dans le Pas-de-Calais, 3 dans la Somme et 2 dans l'Oise.

Il y a également un AMI foncier public en cours. La DREETS sera en mesure d'indiquer une liste de localisations à croiser avec le projet social lors du CRHH plénier du 3 mars 2023.

Pour 2023, il y a une volonté de développer les résidences sociales. Ce projet repose sur la capacité à obtenir des crédits d'expérimentation. Malheureusement, l'aide à la gestion locative sociale (AGLS) n'a pas augmenté depuis une dizaine d'années, et n'augmentera probablement pas cette année non plus.

La DREETS propose d'aborder cette thématique au CRHH plénier du 3 mars 2023. Elle développera le cahier des charges, les orientations, les partenariats à réunir. Elle présentera également à cette occasion les sujets qu'elle souhaiterait soumettre au débat en bureau du CRHH :

- intermédiation locative (avril) ;
- fin AMI pensions de famille (mai) ;
- une fois le plan logement d'abord (LDA) connu (d'ici la fin du trimestre), réflexion sur la mise en œuvre généralisée à partir de l'expérimentation menée (sous forme d'échange, à l'occasion d'une commission spécialisée PDALHPD en juin) ;
- structuration des SIAO (commission spécialisée PDALHPD, fixer une date au second semestre) ;

- une fois les campagnes tarifaires effectuées, restitution d'une photographie des structures d'hébergement au niveau régional ;

5 – Thématiques de travail CRHH 2023

Les membres du bureau sont invités à réagir sur les différentes thématiques de travail pour le bureau au cours de l'année 2023 du bureau :

Actualisation des besoins en logement en région / OTELO

Grégory LAURENT présente la nouvelle version du logiciel OTELO, outil de calcul qui permet d'estimer les besoins en logement. Les éléments dédiés seront mis en ligne sur le site internet de la DREAL. Pour toute question, contacter Agnès PRESSENSÉ (agnes.pressense@developpement-durable.gouv.fr).

France Renov'

Au vu de la multiplicité des acteurs, une synthèse est prévue pour déterminer le rôle de chacun.

Lancement du fonds vert

Une enveloppe de 100 millions d'euros a été octroyée à la région des Hauts-de-France. Le préfet a décidé de dédier 40 % de cette enveloppe à la mesure « friches » qui prolonge le fonds friches, en y ajoutant la possibilité de soutenir des projets de renaturation de friches. Cette mesure peut contribuer à boucler le plan de financement des projets comprenant la création de logements.

Une série de mesures seront laissées à l'initiative des préfets (renaturation des villes, covoiturage, rénovation thermique des bâtiments publics, ZFE). Le préfet a arbitré la répartition des crédits entre les départements.

Les porteurs de projets seront invités à s'inscrire sur le site Démarches Simplifiées.

Les informations sont disponibles sur <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

Communes à plus de 40 % de LLS

La DDTM du 62 est particulièrement concernée et désirerait poursuivre la réflexion sur ce sujet en CRHH.

En sus des sujets proposés, les membres du bureau font les propositions suivantes :

L'URH désirerait également que soient abordés lors des prochains bureaux du premier semestre les expulsions locatives (notamment l'évolution des rapports entre locataires et propriétaires) et la réforme des attributions. Et au second semestre la trajectoire bas carbone de la rénovation du parc HLM et les conditions de production de logement social en région. Ce dernier sujet serait à analyser au regard des livraisons plutôt que des logements programmés.